

Quelle place pour la justice sociale dans les stratégies climat en Suisse Romande ?



Source : <https://www.cgt.fr/actualites/france/ecologie/climat-et-justice-sociale>

Réalisé par : Delachenal Manon

Promotion : BAC AS 18

Sous la direction de : Loloum Tristan

Sion, le 26 janvier 2023

Remerciements :

Je remercie chaleureusement mon directeur de TB, Tristan Loloum, qui s'est toujours montré disponible et m'a apporté de précieux conseils, me permettant de mieux orienter mes recherches et mon analyse.

Je remercie tous les professionnel·le·s qui ont accepté mes sollicitations et ont pris le temps de m'éclairer sur le sujet de ce travail de bachelor : Johann Recordon, Denis Torche, Christel Dischinger, Céline Dessimoz, Christophe Clivaz, Catherine Lavallez et Paola Riva Gapany.

Je remercie mes relecteur·trices pour leur patience et la pertinence de leurs remarques.

Enfin je remercie mon mari, pour son soutien sans faille tout au long de ce travail...

Avertissements :

Les opinions émises dans ce travail n'engagent que leur auteure.

Je certifie avoir personnellement écrit ce Travail de Bachelor et ne pas avoir eu recours à d'autres sources que celles référencées. Tous les emprunts à d'autres auteur·rice·s, que ce soit par citation ou paraphrase, sont clairement indiqués. Le présent travail n'a pas été utilisé dans une forme identique ou similaire dans le cadre de travaux à rendre durant les études. J'assure avoir respecté les principes éthiques tels que présentés dans le Code éthique de la recherche. Je certifie également que le nombre de signes de ce document (corps de texte, espaces compris) se situe entre 60'000 et 70'000.

Résumé

Le changement climatique est aujourd'hui un problème global dont les impacts sont ressentis partout dans le monde, à différentes échelles. Les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ainsi que les réunions internationales sur le climat (Conférences des parties, ayant lieu chaque année) ont permis une réelle prise de conscience tant au niveau des politiques que de la société civile. De nombreuses stratégies climat ont été lancées un peu partout, afin d'une part de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'autre part d'adapter nos sociétés aux changements concrets déjà présents sur les territoires.

Cependant, les populations les plus vulnérables socialement et économiquement sont les plus touchées par ces impacts, car ce sont celles qui possèdent le moins de ressources pour faire face aux crises climatiques. Paradoxalement, ce sont les classes sociales les plus défavorisées qui contribuent le moins aux émissions de GES et à la détérioration des écosystèmes. Dès lors, il existe un risque que les inégalités se creusent entre les « riches » et les « pauvres » si les mesures proposées par les politiques climatiques ne prennent pas en compte ces disparités.

D'après ce constat, mon travail de bachelor s'interroge sur la prise en compte des enjeux sociaux dans les stratégies climat. Sont-ils pris en compte ? Comment ? Quelle est la place accordée à la justice sociale ?

Mon étude se concentre sur les stratégies climat de Suisse romande. Elle s'appuie sur les supports existants, notamment des plans climat, ainsi que sur des entretiens semi-directifs auprès de professionnel·le·s travaillant autour de ces stratégies : à un niveau politique, académique, opérationnel, ou en tant que parties prenantes...

Les résultats de mon enquête révèlent, tout d'abord, que le climat est abordé comme une question environnementale et économique tandis que les enjeux sociaux sont peu lisibles et difficiles à évaluer. Une métrique de la justice sociale serait nécessaire pour la rendre plus concrète aux yeux des décideur·euse·s.

L'absence d'indicateurs renforce le fait que la justice sociale est peu prise en compte dans les stratégies climat, car les concepts la reliant au climat restent flous pour les professionnel·le·s, même s'il existe de grandes disparités suivant les collectivités. La méconnaissance des problématiques sociales en est un facteur déterminant. Dès lors, le besoin de sensibiliser l'opinion publique est primordiale. L'approche de « sobriété différenciée » pourrait être une piste de réflexion pour les futures stratégies.

Concernant le processus de participation, les professionnel·le·s s'accordent sur la nécessité d'impliquer toutes les parties prenantes mais aussi sur l'importance de l'adhésion des plus vulnérables aux mesures proposées pour en favoriser l'acceptabilité.

Mon travail se conclut par une ouverture sur le rôle du·de la travailleur·euse social·e afin d'améliorer la justice sociale dans les stratégies climat.

Mots-clés : changement climatique ; enjeux sociaux ; justice sociale ; transition juste

Table des matières

Résumé.....	ii
Table des illustrations	v
Liste des acronymes	vi
1 Introduction.....	1
2 Choix de la thématique	2
3 Revue de littérature	3
3.1 La place de la justice dans le contexte du changement climatique	3
L'émergence de la justice environnementale et climatique.....	3
La justice climatique : un facteur de justice sociale ?	4
3.2 Les concepts intégrant la justice sociale dans le contexte climatique.....	4
La « transition juste » : un concept essentiellement syndical	4
Le plancher social et le plafond environnemental du Donut.....	5
Le bien-être social à travers les capacités	6
L'inclusion comme outil de participation.....	6
Le processus participatif n'est pas synonyme de représentativité et d'acceptabilité.....	7
3.3 Quels enjeux de justice sociale en lien avec le changement climatique ?.....	7
4 Question de recherche	10
4.1 Identification de la question de recherche	10
4.2 Formulation de mes hypothèses	10
Hypothèse 1	10
Hypothèse 2	10
Hypothèse 3 :.....	10
4.3 Objectifs de recherche.....	10
5 Présentation de la méthode de recherche	11
5.1 Périmètre	11
5.2 Les étapes de mon analyse empirique	11
Analyse textuelle des plans climat par mots clefs	11
Entretiens semi-directifs	12
5.3 Risques liés à cette méthodologie.....	12
5.4 Les enjeux éthiques	13
6 Analyse	14
6.1 Analyse empirique textuelle.....	14

Cadre de l'analyse textuelle	14
La terminologie de la justice sociale	16
Des angles d'approche différents selon les collectivités	16
6.2 Analyse empirique basée sur les entretiens.....	17
Le climat : une approche focalisée sur les piliers environnemental et économique	17
Une prise en compte des enjeux sociaux encore faible.....	18
Un processus de participation au plan climat à améliorer	20
7 Interprétation et discussion	22
7.1 Synthèse des principaux résultats	22
7.2 Confirmation ou infirmation des hypothèses	22
8 Conclusion	24
9 Bibliographie	26
10 Annexes	28
10.1 Indicateurs d'enjeux sociaux : quelques ressources.....	28
10.2 Thématiques abordées en entretien	29
10.3 Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.....	30
10.4 Les catégories de justice sociale	32
10.5 Analyse textuelle des plans climat.....	33

Table des illustrations

Figure 1 : Illustration de la théorie du Donut de Kate Raworth.....	6
Figure 2 : Le wedding cake des ODD	8
Figure 3 : Schéma illustrant les catégories de justice	9
Figure 4 : Tableau d'analyse textuelle des plans climat.....	15

Liste des acronymes

Acronyme	Signification
AI	Assurance invalidité
AMAL	Assurance maladie
AVS	Assurance vieillesse et survivant
CCD	Centre de compétences en durabilité
COP	Conference of the parties (Conférence des parties en français)
CSI	Confédération syndicale internationale
DD	Développement durable
FDDM	Fondation pour le développement durable des régions de montagne
FRC	Fédération romande des consommateurs
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC en anglais)
IPCC	Intergovernmental panel on climate change (GIEC en français)
LAMal	Loi sur l'assurance maladie
MoPEC	Modèle de prescriptions énergétiques des cantons
ODD	Objectifs de développement durable
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des nations unies
PCET	Plan climat énergie territorial
PDc	Plan directeur pour les cantons
PDcom	Plan directeur pour les communes
UNIL	Université de Lausanne

1 Introduction

Depuis une trentaine d'années, le changement climatique a pris de plus en plus d'ampleur, et est aujourd'hui largement relayé par les médias, mettant en lumière les catastrophes climatiques toujours plus nombreuses. En tant que pays alpin, la Suisse est particulièrement affectée par les changements climatiques. Selon l'OFEV¹, depuis le début des mesures systématiques en 1864, la température moyenne enregistrée en Suisse a augmenté d'environ 1,9°C alors que le réchauffement mondial est de 0,85°C.

Sous l'impulsion des recommandations du GIEC², des stratégies de lutte contre le changement climatique ont émergé. De manière opérationnelle, de nombreux « plan climat » ont été lancés un peu partout dans le monde et à différentes échelles, afin de proposer des mesures concrètes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements déjà ressentis sur les territoires. C'est le cas de la Suisse, tant au niveau de la Confédération, que des cantons et des communes : la Suisse a lancé sa stratégie climat 2021, le Valais finalise actuellement son plan climat, tandis que la plupart des autres cantons romands ont déjà élaboré le leur.

En parallèle, on constate que les classes de populations les plus défavorisées sont les premières touchées par les impacts du changement climatique car ce sont celles qui ont le moins de moyens de se protéger. Et leurs problématiques risquent d'être exacerbées par les difficultés à faire face aux adaptations nécessaires. En effet, les plans climat semblent souvent focalisés sur les aspects environnementaux et leurs conséquences économiques, sans prendre réellement en compte le troisième pilier du « développement durable » (DD) qu'est l'aspect social³.

On peut donc se demander quel est l'arbitrage entre les questions sociales et les enjeux écologiques : les politiques de transition écologique sont-elles conduites au détriment de la justice sociale (comme lorsqu'une fiscalité carbone est mise en œuvre sans compensation sociale ou qu'un espace urbain est interdit aux véhicules les plus polluants sans aide à la reconversion) ? (Laurent, 2020, p.26)

Quelle place pour la justice sociale dans les stratégies climat en Suisse romande ?

C'est ce que ce travail de bachelor s'attèle à analyser afin de voir dans quelle mesure les impacts sociaux sont pris en compte et comment.

Après une première partie présentant une revue de littérature des différents concepts reliant climat et enjeux sociaux, la question de recherche ainsi que les hypothèses sont présentées. La méthode de recherche, basée à la fois sur les documents de plans climat disponibles et sur des entretiens semi-directifs, est ensuite détaillée avant de présenter une analyse des données empiriques. Enfin la dernière partie s'attèle à interpréter les résultats et apporter des réponses aux hypothèses de recherche.

¹ Source : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/>

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat : en anglais Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC)

³ Voir Rapport Brundtland définissant le « développement durable »

2 Choix de la thématique

Le choix de ce sujet me permet de relier mes deux formations en faisant la passerelle entre mon parcours professionnel passé et celui qui s'ouvrira à moi, à l'issue de ma formation en travail social. En effet, titulaire d'un Master en gestion et protection de l'environnement, j'ai travaillé pendant près de dix ans sur la thématique du changement climatique. En tant que consultante, j'ai conseillé des collectivités françaises ou des ONG vers une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans leurs orientations politiques et stratégiques, notamment à travers des plans climat.

En tant que future travailleuse sociale, je suis persuadée que le changement climatique va tôt ou tard impacter la teneur de mon travail. En effet, ses effets vont toucher en premier lieu les personnes les plus vulnérables, en augmentant les inégalités déjà existantes, et cela se répercutera sur mon travail et les réponses que je pourrai apporter. On peut imaginer que ces mesures, si elles étaient mises en place sans prendre en compte la justice sociale, pourraient pousser d'autant plus de personnes à solliciter des aides des assurances sociale (aide sociale, mesures de transition professionnelle, chômage, etc.) car elles ne pourraient plus faire face aux dépenses supplémentaires, rendant leur équilibre financier trop précaire.

Ce travail va me permettre d'avoir une vision prospective sur les enjeux auxquels le travail social va faire face et identifier quelques pistes de réponses à apporter dans mon futur métier.

3 Revue de littérature

Par rapport à la littérature foisonnante en lien avec le climat, la thématique des enjeux sociaux en est encore à ses balbutiements. Peu de recherches ont été menées sur l'évaluation de la vulnérabilité des sociétés d'un point de vue social. (Birkmann et al., 2022)

Cependant, cet état de fait évolue :

Les trois premiers rapports du GIEC se concentraient principalement sur la caractérisation des impacts biophysiques du changement climatique, les rapports les plus récents montrent néanmoins une compréhension progressivement plus élaborée de ses impacts économiques et sociaux (Van Gameren et al., 2014, p.26).

Cette partie présente tout d'abord comment la problématique de la justice, qu'elle soit environnementale, climatique ou sociale, a émergé au fil des années. Plusieurs concepts autour de la justice sociale sont ensuite abordés, tels que la transition juste, le Donut ou encore la participation du plus grand nombre dans la mise en œuvre des stratégies climat à travers le monde. Enfin, la revue de littérature tente de trouver des clarifications concernant les enjeux sociaux en lien avec le changement climatique.

3.1 La place de la justice dans le contexte du changement climatique

L'émergence de la justice environnementale et climatique

L'idée de justice dans le contexte climatique, est née aux Etats-Unis, en constatant la corrélation entre pauvreté dans un quartier et l'aménagement urbain : certains sites toxiques, par exemple, étaient implantés dans des quartiers pauvres américains.

Caroline Lejeune le résume bien dans cette phrase :

Les inégalités environnementales sont venues s'ajouter à un cumul d'inégalités sociales et politiques déjà existantes ; autrement dit plus les individus sont en situation de pauvreté ou de précarité, plus ils sont éloignés des systèmes politiques de la démocratie occidentale et plus ils sont exposés aux conséquences de la destruction de l'environnement dont sont responsables les activités anthropiques. (Lejeune, 2019, p.1)

La répartition inégale des nuisances environnementales a débouché sur un nouveau concept : la justice environnementale.

Le mouvement social pour la justice environnementale associe l'exigence de préserver les écosystèmes à la demande de justice pour que chacun-e ait accès à leurs bienfaits là où il vit, travaille et s'amuse. Depuis ses débuts, dans les années 1980 aux Etats-Unis, ce mouvement travaille sur les causes des discriminations environnementales. Il était logique qu'il débouche sur la revendication d'une justice climatique. (LaRevueDurable, 2015, p.44)

Le terme de justice climatique a été introduit dans l'accord de Paris à la suite de prises de position de la société civile au niveau international. Elle a pris de l'ampleur, entre autre, suite à l'ouragan Katrina qui a ravagé la Nouvelle-Orléans en 2005, dont les Afro-Américains ont subi le plus d'impacts, habitant dans des zones plus vulnérables, des habitats de moins bonne qualité, avec moins de ressources financières, etc. (LaRevueDurable, 2015)

La justice climatique : un facteur de justice sociale ?

Les inégalités au sein d'une population existent en dehors de toute considération liée au changement climatique. Néanmoins, le climat joue un rôle dans les conditions de vie des individus, puisqu'il affecte certaines ressources (accès à l'eau par exemple) ou certaines sources de revenus (notamment agricoles), qu'il peut entraîner des destructions d'habitat ou de capital physique et qu'il a un effet sur le bien-être et la santé.

Les contours de la "justice sociale" sont plus larges que ceux de la "justice climatique" mais cette dernière en constitue un élément essentiel dans un monde marqué par la nécessité de lutter efficacement contre le réchauffement climatique (Jouzel & Michelot, 2020, p.94)

La crise climatique, et l'adaptation induite, vont impliquer de nombreux changements en profondeur dans le mode de vie des personnes et au sein de la société. Les impacts sociaux, notamment pour les couches les plus défavorisées, se feront d'autant plus sentir là où les ressources sont limitées et les filets de protection sociale insuffisants (Oswald, Yannick et al., 2020).

En Europe, en 2003, la canicule a frappé les plus vulnérables : 90% des 14'000 victimes françaises avaient plus de 65 ans et leur décès a souvent des causes sociales telles que l'isolement ou la pauvreté. De plus, le rapport entre l'intensité de la chaleur et l'absence de végétation, dans les quartiers souvent les plus défavorisés, est lui aussi bien établi. (LaRevueDurable, 2015)

Le cumul des vulnérabilités peut entraîner non seulement une augmentation des inégalités sociales et environnementales mais également un fort sentiment d'injustice ... La justice climatique vise à tenir compte des disparités de situations, y compris sous l'angle d'une reconnaissance sociale avec une capacité d'action dans l'espace public. (Jouzel & Michelot, 2020, p.76)

Car en l'absence de mesures, il existe un réel « risque que ne se creusent les inégalités entre ceux qui disposent de moyens pour faire face aux crises climatiques et ceux qui n'en disposent pas. » (Jouzel & Michelot, 2020, p.80)

Lavelle (2015, p.80) précise que « la difficulté du changement requis par la transition se double d'un impératif : le mener à bien en respectant certaines exigences de justice sociale, lesquelles ne sont pas une sorte de cerise sur le gâteau, mais bien une condition de sa réussite. » Il propose, en outre, une définition de la justice sociale, qui pour lui « est le rapport proportionnel plus ou moins équilibré et justifié entre la part des biens (matériels ou immatériels) des divers membres d'un groupe, lequel rapport peut être d'égalité (tout le monde a la même part) ou d'équité (tout le monde n'a pas la même part) ».

3.2 Les concepts intégrant la justice sociale dans le contexte climatique

La « transition juste » : un concept essentiellement syndical

Ce concept a été initié par l'Accord de Paris sur le climat, qui le fait figurer dans son préambule. Selon l'OIT (Organisation Internationale du Travail)⁴, une « transition juste » signifie rendre

⁴ Foire aux questions sur la transition juste : https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/WCMS_824705/lang-fr/index.htm#:~:text=Une

l'économie plus verte d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté. »

La revendication de transition juste s'est muée en lutte sociale et les syndicats ont largement pris position sur le sujet. La Confédération syndicale internationale (CSI) a déclaré en 2015 : « L'action climatique est une affaire syndicale car il n'y a pas d'emplois sur une planète morte ». Selon eux, la justice climatique permet de remettre en question le modèle économique qui ne répond pas aux attentes sociales et environnementales et génère des injustices. (Jouzel & Michelot, 2020)

Dominique Méda, une philosophe et sociologue française, évoque une proposition faite par l'association britannique *One Million Climate Jobs*, qui suggère la création d'un service public du climat accueillant les personnes dont les emplois vont disparaître en les employant immédiatement (ou après les ajustements professionnel-le-s nécessaires) dans les secteurs dédiés à la décarbonation de l'économie. (Granier, 2022, p.8)

Le plancher social et le plafond environnemental du Donut

La théorie du Donut, développée par Kate Raworth, est utilisée par plusieurs collectivités (dont Amsterdam) pour concevoir le cadre normatif de leur stratégie climat. Cette théorie associe les enjeux d'intégrité environnementale et de justice sociale. (Raworth, 2018)

Au cœur du Donut, se retrouvent des personnes dont les besoins vitaux ne sont pas assurés (alimentation, santé, égalité des genres, équité sociale, énergie, accès à un travail digne, représentation, résilience, éducation, revenu). Ce premier cercle vert est le « plancher social » : il constitue le but à atteindre pour assurer l'épanouissement de chacun-e.

Mais cela ne peut se faire au-delà d'un cercle extérieur, le « plafond environnemental » qui définit les neuf limites de la planète Terre (changement climatique, changements d'occupation du sol, perte de la biodiversité, dégradation de l'ozone, charge en aérosols, pollution chimique, acidification des océans, cycles de l'azote et du phosphore, utilisation d'eau douce) dont certaines sont déjà atteintes.

Le Donut définit donc l'espace possible (en vert clair) dans lequel les populations peuvent évoluer sans compromettre l'équilibre terrestre.

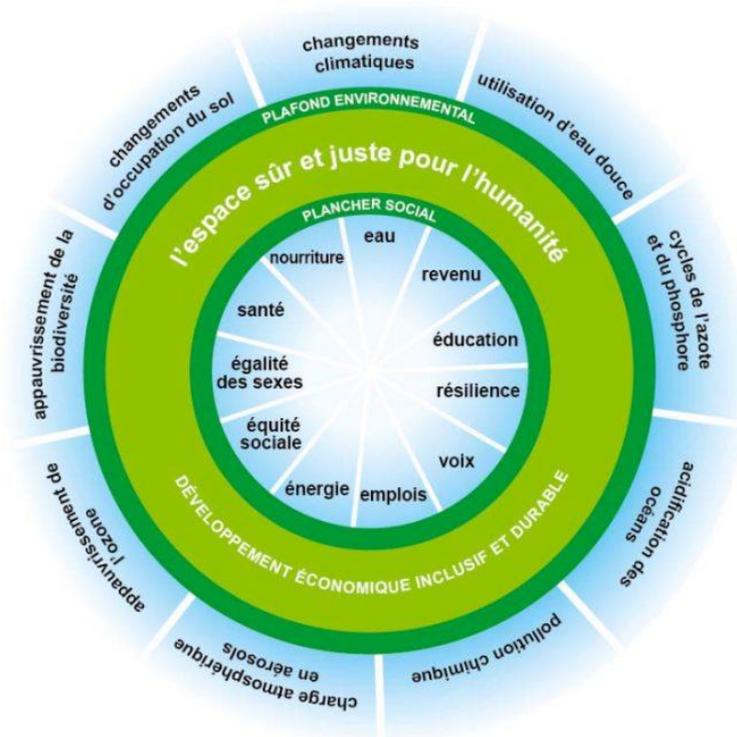


Figure 1 : Illustration de la théorie du Donut de Kate Raworth

Source : <https://www.oxfamfrance.org/actualite/la-theorie-du-donut-une-nouvelle-economie-est-possible/>

Le bien-être social à travers les capacités

Une autre notion, souvent introduite dans la littérature en lien avec la justice sociale, est celle des capacités, développée par Amartya Sen. Pour lui, les inégalités entre les individus ne s'apprécient pas au regard de leurs seules dotations en ressources mais de leurs capacités à les convertir en libertés réelles. Il introduit ainsi la notion de « capacités », qui invite à considérer la pauvreté au-delà des seuls aspects monétaires et à la penser en termes de libertés d'action, de capacités à faire. Les capacités sont ainsi des libertés « réelles » de faire un choix de vie, elles complètent l'égalité des chances par l'égalité des libertés. L'argument central de cette théorie est qu'il faut juger si des arrangements sont justes non pas simplement en termes de leurs distributions mais, plus spécifiquement, par la façon dont ces distributions affectent le bien-être et la vie des gens. (LaRevueDurable, 2015)

L'inclusion comme outil de participation

L'inclusion est un concept encore peu répandu dans la littérature en lien avec le changement climatique. Cependant, selon un rapport de l'ADEME, qui fait état d'un manque d'homogénéité sociale, l'inclusion serait un outil capable de répondre au manque de cohésion sociale et à la visée d'universalité des institutions.

Plusieurs sens derrière le mot « inclusion » s'entrecroisent : un sens recouvrant des publics variés et des usages diversifiés, un sens spatial qui recouvre diverses échelles mais aussi un sens économique. Ce rapport définit donc un territoire incluant comme un territoire conçu par et pour tous afin de créer des cadres de vie qualitatifs et durables favorisant le lien social et permettant à chacun·e d'y trouver sa place, de répondre à ses besoins et d'augmenter son autonomie. (ADEME et al., 2019). Ce concept pourrait répondre aux inégalités de participation aux politiques publiques.

Le processus participatif n'est pas synonyme de représentativité et d'acceptabilité

Dans la plupart des politiques publiques actuellement en développement, et notamment les PCET (Plan climat énergie territorial)⁵, un dispositif doit permettre d'assurer la représentativité des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration et de la concertation du plan et prévoir une participation de l'ensemble des acteurs. Selon Lambert-Habib (2011, p.39), la participation représente un « outil d'atténuation du risque contentieux » et facilite donc l'acceptabilité.

Pourtant, dans son article « La fabrique des inégalités environnementales en France », Valérie Deldrève, s'appuyant sur différentes enquêtes sociologiques conduites en France, constate que les politiques publiques environnementales étudiées tendent à aggraver les inégalités sociales, y compris lorsqu'elles incluent des exigences de participation et d'équité.

Ce paradoxe n'est qu'apparent, dans la mesure où l'exigence de participation confère aux publics organisés, représentant les " forces vives du territoire ", davantage de voix et de pouvoir. Les critères de justice qui président alors à la répartition de l'effort environnemental, diversifiés, ne bénéficient que rarement aux plus désavantagés. Ainsi la démocratie participative, telle qu'elle est institutionnalisée, n'est pas un gage de réduction des inégalités. La question du " qui participe et comment " reste entière. (Deldrève, 2020, p.136).

L'ensemble de ces cadres théoriques montre une palette large des enjeux sociaux au sein des politiques publiques, qui questionne néanmoins comment ces concepts sont mis en œuvre concrètement.

3.3 Quels enjeux de justice sociale en lien avec le changement climatique ?

La définition des enjeux sociaux liés au changement climatique n'est pas une tâche aisée car ils peuvent recouvrir un large éventail.

L'entretien mené avec Johann Recordon, collaborateur de recherche au Centre de Compétences en Durabilité (CCD) de l'Université de Lausanne, a permis une première identification des enjeux sociaux :

Pour l'instant, dans les co-bénéfices sociaux que nous avons considérés, issus d'une très courte revue de littérature, ce sont des éléments de santé et de bien-être, des éléments de gouvernance participative et la réduction des inégalités. Nous nous limitons à ces éléments pour l'instant car ils nous paraissent être les axes les plus importants pour la Suisse et spécifiquement pour la Romandie. (Johann Recordon, UNIL)

Un support intéressant peut résider dans les Objectifs de développement durable (ODD) (voir annexe 10.3, p.30) de l'ONU mais plus précisément sous sa forme de « wedding cake ». L'école vaudoise durable⁶ explique que ce modèle propose de hiérarchiser les ODD⁷, en posant comme socle indiscutable du fonctionnement socio-économique la préservation de la

⁵ Outil de stratégie climat développé en France

⁶<https://www.ecolevaudoisedurable.ch/vision-et-durabilite/durabilite-explications>

⁷<https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung.html>

biosphère. Cela correspond à la « durabilité forte » prônée par l'Université de Lausanne. Cette réorganisation rappelle que l'économie est un moyen d'atteindre des objectifs sociaux, tout en respectant les contraintes environnementales.

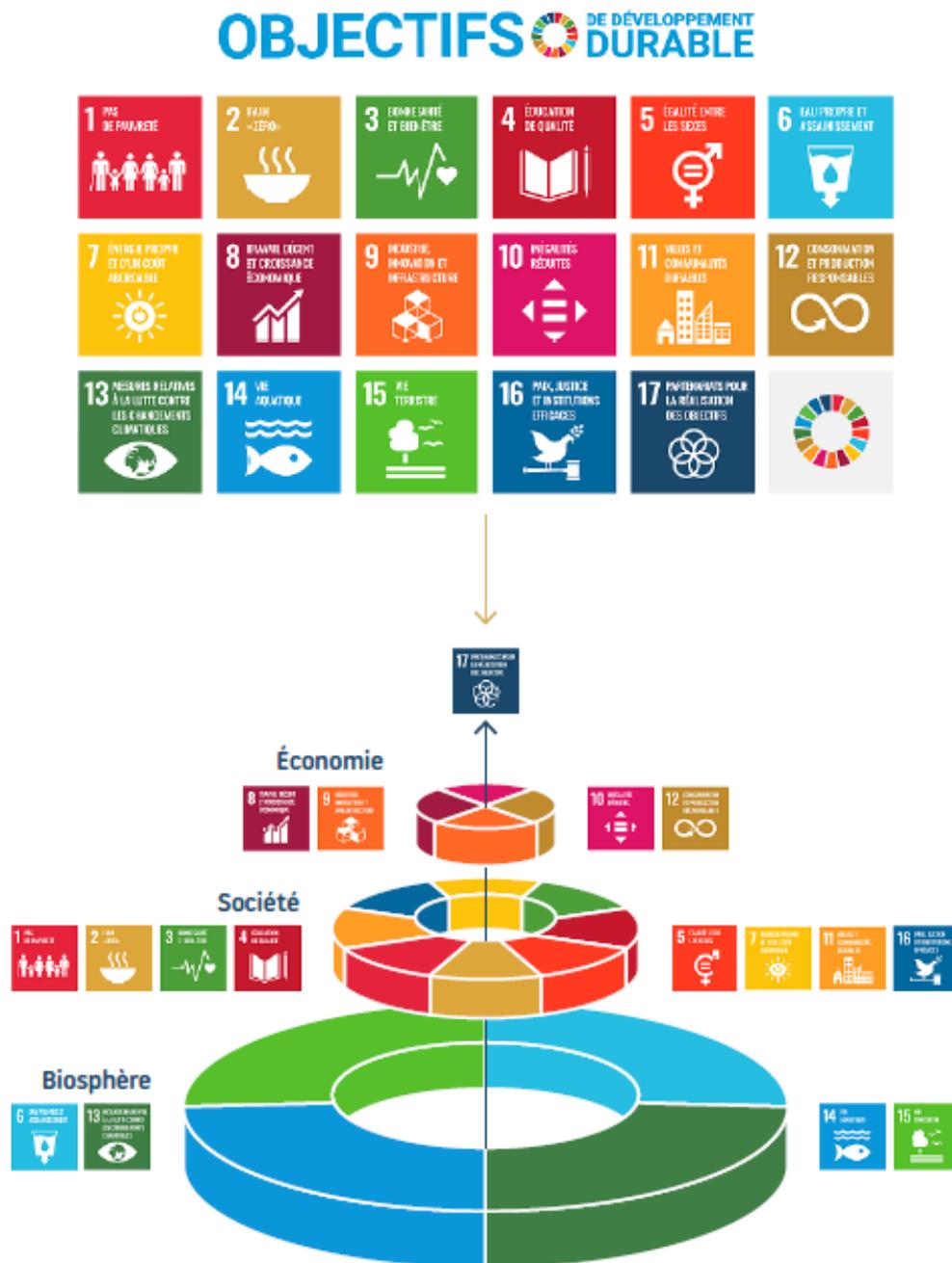


Figure 2 : Le wedding cake des ODD

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) sous forme de liste (en haut, un.org, 2015) et hiérarchisés selon le modèle du wedding cake (en bas, stockholmresilience.org, 2019).

Une autre manière de répertorier les enjeux de justice sociale, est d'identifier les inégalités face au changement climatique.

L'économiste Eloi Laurent identifie quatre types d'inégalités : les inégalités d'exposition et d'accès, les inégalités distributives des politiques environnementales, celles d'impact environnemental et celles de participation aux politiques publiques (Laurent, 2011)

Une autre réponse est proposée par l'article « Just Transition: A whole-systems approach to decarbonisation » (Abram et al., 2022). Cet article explique que l'idée d'une transition écologique qui doit englober de multiples formes de justice gagne du terrain. En réponse, le concept de transition juste est devenu de plus en plus populaire mais également de plus en plus confus. Cet article s'attèle à éclairer le concept et soutient qu'il peut fournir une vision globale et inclusive de la justice, qu'elle soit procédurale, distributive, de reconnaissance ou restaurative (voir annexe 10.4, p.32). Cette vision peut aider à identifier des solutions systémiques pour répondre à des préoccupations tant environnementales que socio-économiques. Cette approche diffère des approches plus traditionnelles, cloisonnées par secteur ou axées sur la technologie, qui négligent trop souvent les effets secondaires négatifs et la justice au sens large.

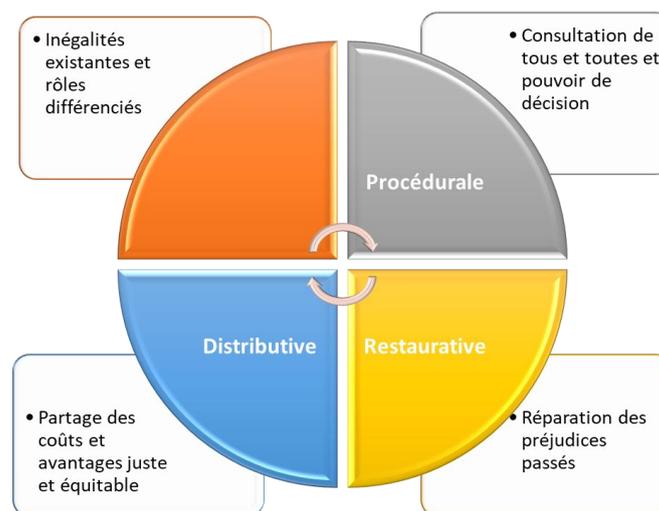


Figure 3 : Schéma illustrant les catégories de justice identifiées par l'article « Just Transition: A whole-systems approach to decarbonisation » (Abram et al., 2022)

Cette revue de littérature nous apporte un éclairage sur les courants reliant les enjeux sociaux et le changement climatique et leur développement. Des idées germent pour mieux intégrer la justice sociale dans les stratégies climatiques. La transition juste, dans le milieu professionnel, propose des pistes de réflexion pour protéger les travailleur·euse·s face aux conséquences du changement climatique, mais reste cantonnée à leur réalité. La théorie du Donut, elle, instaure un « plancher social » pour que chacun·e puisse vivre décemment. Les capacités proposent de donner une capacité d'action à tous et toutes afin de trouver son bien-être au quotidien. L'inclusion et la participation visent à intégrer toutes les catégories sociales pour favoriser l'acceptabilité des politiques. Quant aux enjeux de justice sociale, il existe certaines définitions mais elles restent encore peu définies et lisibles.

4 Question de recherche

Sur la base de cette revue de littérature, ce travail de Bachelor interroge le lien entre la prise en compte des enjeux de justice sociale et certaines stratégies climat développées au sein de la Suisse romande. Ce paragraphe présente tout d'abord la question de recherche, formule des hypothèses en lien avec cette question, puis expose les objectifs qui seront visés lors de ce travail.

4.1 Identification de la question de recherche

A travers mes lectures et mon entretien exploratoire, je me suis rendu compte que peu de stratégies climatiques prenaient en compte les enjeux sociaux, et en particulier la justice sociale, comme objectifs de leurs actions. Les aspects sociaux sont, au mieux, considérés comme des « co-bénéfices », c'est-à-dire des impacts collatéraux positifs, ou au pire, pas du tout abordés. Pourtant, il s'agit d'un enjeu majeur si les dirigeants politiques veulent pouvoir compter sur l'adhésion de la population aux mesures proposées.

Partant des constats présentés dans la revue de littérature, les questions que je me pose dans ce travail sont les suivantes : est-ce que la justice sociale est abordée dans les plans climat romands ? Existe-t-il une prise en compte particulière pour les plus vulnérables avec des mesures spécifiques ? Les concepts en lien avec l'intégration de la justice sociale sont-ils abordés ? En résumé : « quelle est la place accordée à la justice sociale dans les stratégies climat en Suisse romande ? »

Je tiens ici à clarifier que le terme de « justice sociale » n'est pas un terme fermé : les mots de « solidarité », « transition juste », « justice climatique », « équité sociale », « égalité sociale » et d'autres termes peuvent être assimilés à cette notion de « justice sociale ».

4.2 Formulation de mes hypothèses

La question étant posée, j'aimerais, à travers mon analyse répondre à cette question en testant plusieurs hypothèses lors de ma recherche de terrain, qui m'ont été inspirées par ma revue de littérature :

Hypothèse 1 : la lutte contre le changement climatique reste avant tout focalisée sur les chiffres à travers une approche comptable sans vraiment repenser les modes de vie et les moyens à disposition des différentes classes sociales.

Hypothèse 2 : la justice sociale n'est pas prise en compte dans les plans climat car les décideur·euse·s ne disposent pas des clefs de compréhension et des indicateurs pour l'évaluer.

Hypothèse 3 : plus la participation citoyenne à la réalisation d'un plan climat est importante, plus les aspects de justice sociale sont représentés et acceptés dans les actions proposées.

4.3 Objectifs de recherche

Dès lors, les objectifs de ma recherche vont se focaliser sur le test de ces trois hypothèses à travers l'analyse de quelques plans climat et la conduite d'entretien avec des personnes ressource, en lien avec le développement de ces stratégies. Cela me permettra de tirer des conclusions sur la pertinence des hypothèses formulées et de répondre de manière rigoureuse et approfondie à ma question de recherche.

5 Présentation de la méthode de recherche

Cette partie présente de manière détaillée le périmètre sur lequel va porter la recherche et quelles ont été les étapes de l'analyse empirique. Elle précise également les risques liés à la méthodologie choisie, ainsi que les enjeux éthiques en lien avec cette thématique.

5.1 Périmètre

L'Accord de Paris sur le climat, conclu lors de la COP15⁸, exige de ses « parties » qu'elles élaborent une stratégie climatique à long terme. C'est dans ce cadre que la Suisse a proposé une stratégie pour atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

De cet objectif global a découlé l'élaboration de stratégies à l'échelle cantonale, notamment via des « plans climat ». En Suisse, les cantons et les communes n'ont pas d'obligations légales de réaliser un plan climat ; cependant les cantons sont tenus à l'intégration de la stratégie énergétique fédérale dans leur législation (appelée MoPEC⁹). En parallèle, au niveau de l'aménagement du territoire, cantons et communes sont astreints de se doter d'un Plan directeur (PDc comme celui du Valais¹⁰, ou PDcom pour les communes), qui est un document contraignant. Concernant les plans climat, ils sont généralement impulsés par les programmes de législation des cantons, et correspondent à l'axe stratégique des lois cantonales sur le climat.

Les stratégies climat ont pour but de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à travers un volet « atténuation », ainsi que de prévenir et diminuer les impacts des changements climatiques qui ne pourront être évités dans un volet « adaptation ».

Afin de coller au contexte qui concernera mon futur travail, le périmètre de mon analyse empirique va se concentrer sur la Suisse romande. Je me baserai sur quelques plans climat disponibles en ligne (soit en cours, soit finalisés) ou d'autres documents assimilés (lois cantonales, messages explicatifs,...) pour mener mon analyse.

5.2 Les étapes de mon analyse empirique

Analyse textuelle des plans climat par mots clefs

Afin d'avoir une première idée de la prise en compte des enjeux sociaux dans les stratégies climat, j'ai procédé à une sélection de documents en lien avec les stratégies climat de cantons ou communes, tel qu'expliqué ci-dessus. En utilisant une recherche par mots clefs, j'ai comptabilisé dans quelle mesure la justice sociale et d'autres termes dérivés sont pris en compte.

⁸ COP : Conference of the parties : en français : Conférence des Parties. Les « parties » sont les états membres participants à la conférence.

⁹ Voir le site de l'Organisation fédérale de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique : <https://aeesuisse.ch/fr/politique/modeles-prescriptions-energetiques-cantons/>

¹⁰ Voir le site du Canton du Valais qui présente le Plan directeur cantonal 2019 : <https://www.vs.ch/web/sdt/plan-directeur-cantonal-2019>

Sur cette base, j'ai procédé à une lecture plus approfondie afin d'analyser ce qui se « cache » derrière les termes utilisés. Cela m'a permis de mieux saisir la teneur et « l'esprit » des documents dans leur manière d'aborder les enjeux sociaux à travers une certaine sémantique.

Mon objectif n'est cependant pas de comparer les stratégies les unes par rapport aux autres, mais cela me permet d'en extraire des informations intéressantes et certaines tendances en lien avec la justice climatique, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité, ni à la représentativité de ces derniers.

Entretiens semi-directifs

La deuxième étape de mon travail a consisté à effectuer des entretiens semi-directifs avec des personnes ressources afin de tester mes trois hypothèses.

Cette méthode de récolte de données largement utilisée en sciences sociales permet aux personnes, tout en étant guidées, d'être plus libres dans leur interprétation et de fournir des pistes de réflexion, et éventuellement de recommandations. Pour ce faire, j'ai réalisé un guide d'entretien afin de fournir un fil conducteur à la discussion. (voir annexe 10.2, p.29)

Ces personnes représentaient plusieurs secteurs et niveaux de participation dans les stratégies climat. Je dresse ici la liste des personnes mobilisées :

Niveau de participation	Structure	Poste	Nom du contact
Académique	UNIL - CCD	Collaborateur de recherche	Johann Recordon
Politique	Les Verts	Elue au Grand Conseil	Céline Dessimoz
		Député au Conseil national	Christophe Clivaz
Syndicat	Travail.Suisse	Chef de projet	Denis Torche
Bureau d'étude	FDDM (PCC Valais)	Cheffe de projet	Christelle Dischinger
	Territoires-énergie (PCC Genève)	Consultante	Catherine Lavallez
Société civile	FRC	Responsable	Paola Riva Gapany

Ce panel de structures et profils différents m'a permis de discuter de ma question de recherche et de tester mes hypothèses à plusieurs niveaux afin de croiser les résultats et d'en tirer des éléments d'analyse.

5.3 Risques liés à cette méthodologie

A travers les trois étapes présentées ci-dessus, je cherche à croiser les sources, en approfondissant ma compréhension du traitement des enjeux sociaux.

Faute de temps ou de disponibilité, je n'ai malheureusement pas pu rencontrer toutes les personnes que j'aurais souhaité interroger. Par exemple, je n'ai pas eu d'échanges avec des personnes œuvrant au sein d'associations militantes, d'autres chercheur·se·s spécialisé·e·s sur la thématique, des personnalités politiques de différents bords, des personnes travaillant au sein des administrations cantonales, ou encore certain·e·s chef·fe·s de projet de plans climat.

Je présente donc dans mon travail une certaine vision des choses, qui ne reflète pas forcément les opinions de l'ensemble des acteurs du domaine.

De plus, la majorité des personnes avec qui j'ai échangé étaient valaisannes ou travaillaient au sein du canton, et étaient donc plus connaisseuses du contexte local que celui des autres cantons : l'échantillon n'est pas représentatif de toute la Suisse romande.

Cela m'a donné toutefois des éléments de réponse qui m'ont permis d'avancer sur le sujet.

5.4 Les enjeux éthiques

Dans ce travail, je me suis conformée au Code de déontologie du travail social en Suisse (avenir social, 2010) dans le sens où ce travail m'a permis de participer au réseau d'acteurs en lien avec le climat et d'apporter une vision sociale pour l'amélioration globale de la société. Je m'engage ainsi à participer à la « connaissance des problèmes sociaux, de leurs causes et des effets possibles aux niveaux individuels et structurels » et je souhaite contribuer à rendre ce travail utile.

Lors de la conduite des entretiens, j'étais guidée par les règles de base de déontologie, comme les expose Beaud et Weber, tels que demander l'autorisation pour enregistrer des propos, ou ne pas divulguer les propos de mes enquêtés dans leur milieu d'interconnaissance. (Beaud & Weber, 2010) Ainsi j'ai mis en avant le respect de l'intégrité scientifique et la fiabilité de la recherche. J'ai souhaité tisser un lien de confiance avec les partenaires que j'ai sollicité afin d'encourager leur engagement dans ce travail. Je leur ai garanti la transparence dans ma méthode de mes investigations, avec la perspective de leur transmettre mes résultats à l'issue de ma recherche.

Concernant le sujet auquel je me suis intéressée, contrairement à certaines recherches sociologiques ou dans certains milieux sensibles du travail social, il n'y a pas d'enjeux particuliers de confidentialité ou de vie privée des personnes.

En revanche, le domaine du climat est éminemment politique il se peut que certains de mes interlocuteur-trice-s se soient auto-censuré ou n'aient pas pu dévoiler certaines informations potentiellement utiles pour mon travail.

D'autre part, la loi valaisanne sur le climat étant en cours d'adoption¹¹, les informations contenues dans ce travail ont, de facto, une résonance politique et assument le fait de défendre la justice climatique comme une dimension de la justice sociale.

¹¹ Le 24 novembre 2022, le Conseil d'Etat adoptait le projet de loi sur le climat et transmettait son projet au Grand Conseil. Le gouvernement portait également à la connaissance du Parlement un premier projet de Plan climat cantonal. Celui-ci ne sera pas traité par le Parlement en même temps que le projet de loi qui doit d'abord être adopté. Source : <https://www.vs.ch/web/agenda2030>

6 Analyse

Cette analyse, basée sur les données empiriques se divise en deux parties distinctes : tout d'abord à travers une analyse textuelle, puis sur une analyse des entretiens. Elle permet de mettre en lumière dans quelle mesure les enjeux de justice sociale sont pris en compte dans les stratégies climat de Suisse romande.

6.1 Analyse empirique textuelle

Cadre de l'analyse textuelle

L'analyse textuelle a été réalisée sur les plans climat romands disponibles en ligne. J'ai mené une recherche exhaustive, par mots clefs, sur six cantons romands (Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud) et trois villes romandes (Lausanne, Vevey et Genève).

Les mots clefs ont été identifiés, lors de la revue de littérature, sur la base des différents concepts en lien avec les enjeux sociaux et la justice sociale. Ce sont les termes (ou leurs dérivés) suivants : social, justice, juste, justice climatique, justice sociale/socialement juste, transition juste, inégalité, équité, solidarité, insertion, revenu, pauvre, chômage, précarité, participation, acceptabilité, inclusion.

Comme mentionné plus haut, l'analyse de ce tableau n'a pas vocation à comparer les cantons ou les villes entre eux, dans la mesure où les orientations politiques des gouvernements en place, les ambitions, les moyens financiers, les maîtrises d'ouvrage, les spécificités géographiques, etc. sont différents. Mais cette analyse permet de dresser à la fois des tendances générales et d'approfondir la sémantique de justice sociale utilisée dans certains plans climat¹², en la mettant, quand cela était possible, en perspective avec le « cadrage » des plans climat.

¹² Pour des questions de temps et de disponibilité de l'information, l'analyse textuelle n'est pas détaillée pour tous les PC

	Social	Justice	Juste	Justice climatique	Justice sociale	Transition juste	Inégalité	Equité	Solidarité	Insertion	Revenu	Pauvre	Chômage	Précarité	Participation	Acceptabilité	Inclusion
PCC Fribourg (120p)	9	2	0	0	0	0	0	0	2	0	3	1	0	0	16	2	5
PCC Genève (120p)	53	0	1	0	0	0	8	5	13	4	3	0	0	2	5	0	2
PCC Jura (103p)	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0	4	2	0
PCC Neuchâtel (225p)	17	0	8	0	0	0	0	1	2	0	4	1	0	0	3	36	0
PCC Valais (72p)	7	2	0	0	2	0	2	1	0	0	2	1	0	0	7	0	0
PCC Vaud (76p)	13	0	0	0	0	0	0	1	2	4	0	1	0	0	7	1	2
PC Lausanne (62p + 75p)	19	1	1	0	0	0	0	2	4	3	4	0	0	0	33	0	4
PC Vevey (255p)	25	0	1	0	0	0	0	2	3	0	0	0	0	0	96	1	0
PC Ville de Genève (77p)	23	0	0	0	4	0	2	1	10	1	3	0	0	1	14	0	0

Figure 4 : Tableau d'analyse textuelle des plans climat

La terminologie de la justice sociale

Sur l'ensemble de ce tableau, voici quelques remarques générales, sur la base d'une analyse « en colonne ».

On peut constater tout d'abord que les termes de « justice climatique » n'est jamais mentionné. Cela peut s'expliquer par le fait que la justice climatique est surtout perçue au niveau international, notamment entre les pays « du nord » et les pays « du sud », mais pas forcément au sein d'un même pays, alors même que de grosses disparités existent.

Ce constat est renforcé par le peu de mention des mots « pauvre », « chômage », « précarité » qui montre que les inégalités économiques liées au changement climatique sont peu abordées.

Les mots « justice », « justice sociale » sont également peu employés, montrant que ce point ne présente pas encore un enjeu réel des plans climat.

Le terme de « transition juste », qui apparaît comme un concept important dans la revue de littérature, principalement pour les syndicats, n'est ici jamais utilisé. Ce point soulève la question de la participation des syndicats au processus participatif... Sont-ils conviés ? Ou est-ce que cela démontre que l'évolution vers de nouveaux emplois et le sujet de la transition professionnelle ne sont pas encore des enjeux prioritaires ?

Des angles d'approche différents selon les collectivités

Je me contente ici de faire une analyse succincte des éléments qui ressortent le plus de la lecture « en ligne » du tableau, le détail de l'analyse est présenté en annexe 10.5, p.33.

L'ensemble de ces éléments indique certaines sensibilités selon les communes ou les cantons quand on mentionne les enjeux sociaux. Pour le Canton de Genève, on dénote une sensibilité importante, qui apparaît en filigrane dans l'ensemble des actions. Cela peut s'expliquer en partie par l'impulsion politique donnée par le conseiller d'Etat chargé du département du territoire, qui est membre du parti des Verts. De plus, selon Catherine Lavallez, consultante sur le plan climat Genevois, il existait une réelle sensibilité au sein de l'équipe en charge de son élaboration.

Pour la ville de Genève, la justice sociale en prise en compte en renforçant la cohésion sociale. A travers l'emploi du mot « solidarité », il s'agit de privilégier le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Pour Vevey, c'est l'aspect de participation qui a été largement mis en avant, avec l'appui d'un bureau d'étude spécialisé sur les processus de participation.

Chaque collectivité propose une approche différente, qui est reflétée par la sémantique « sociale » employée. Cependant, les termes peuvent être utilisés dans les documents sans pour autant être employés dans les actions... Le fait de les mentionner montre-t-il déjà une prise de conscience de la problématique ?

6.2 Analyse empirique basée sur les entretiens

La conduite des entretiens avec les personnes ressources a permis de mettre en lumière la manière dont les enjeux sociaux sont pris en compte ou pas dans les stratégies climat et suivant quelle logique.

Le climat : une approche focalisée sur les piliers environnemental et économique

Un pilier social peu représenté

Comme le précise Denis Torche de Travail.Suisse, «la question du climat reste d’abord une question environnementale et elle n’est pas encore suffisamment reliée à la question sociale, même si on voit que cette préoccupation augmente ». (*Denis Torche*)

Cette affirmation est corroborée par le processus du plan climat valaisan dont les ateliers se sont focalisés sur le volet « réduction » et non « adaptation » et des partenaires plutôt « économiques ». Les instigateurs du plan climat reconnaissent qu’il serait pertinent pour la suite de plus consulter les partenaires sociaux.

Dans les pesées d’intérêt et les enjeux liés au climat, la justice sociale n’est pas ce qui prédomine : quand on parle des trois piliers du développement durable, c’est bien le pilier économique qui pèse plus lourd que les deux autres... Tout l’enjeu politique consiste à rétablir l’équilibre entre ces trois piliers... (*Céline Dessimoz*)

Un processus « technique »

La démarche du Plan climat valaisan, démarrée en 2020, a commencé par un bilan carbone¹³ et les actions se sont principalement basées sur ce bilan.

De même que sur des sujets en lien avec l’adaptation au changement climatique, sur la santé par exemple, l’approche était plutôt technique (sur la protection des vagues de chaleur ou en lien avec les maladies exotiques). (*Christel Dischinger*)

Selon Aubertin et al. (2015), les politiques climatiques manquent de légitimité, car elles ont « souvent négligé la question des modes de vie et de leurs évolutions ». Plus qu’un problème de couplage entre science et politique, elles pâtiraient donc au contraire d’une trop forte approche technique, associée à une faible mise en dialogue entre citoyens et politiques.

Besoin d’une métrique des enjeux sociaux

Il est apparu qu’une « approche comptable » des enjeux sociaux serait nécessaire pour mieux les prendre en compte. Sur ce point, Céline Dessimoz confirme en expliquant :

Les enjeux sociaux sont très liés à la qualité de vie : or il est difficile de quantifier la qualité de vie et de la chiffrer ... Et à partir du moment où on ne peut pas chiffrer, il n’y a pas d’échos car les problèmes sont abstraits, trop qualitatifs, et c’est compliqué d’avoir une action politique ! ... Cela confirme le fait qu’il y est nécessaire de chiffrer, de mesurer pour apporter des réponses. En somme il y a un besoin d’indicateurs, sur des éléments qui sont difficilement quantifiables... (*Céline Dessimoz*)

¹³ Un Bilan GES est une évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l’atmosphère sur une année par les activités d’une organisation ou d’un territoire.

Source : Centre de ressources sur les bilans de gaz à effet de serre - <https://bilans-ges.ademe.fr/>

Des indicateurs ou « une métrique sociale » (voir l'annexe 10.1 « Indicateurs d'enjeux sociaux : quelques ressources », p.28) permettrait d'avoir des bases de référence et une connaissance plus fine des réalités sociales. Donner des chiffres apporterait une réelle légitimité aux actions proposées.

Pour l'adaptation, c'est très compliqué de mettre un système de monitoring et d'évaluation en place, alors que c'est dans l'adaptation qu'on pourrait trouver beaucoup d'indicateurs sociaux... *(Christel Dischinger)*

Monétiser les actions de prévention liées au bien-être ou d'intervention sociale, permettrait d'estimer combien la société pourrait gagner à mettre en œuvre ces actions plutôt « préventives », au lieu de réaliser des actions « curatives »...

Une prise en compte des enjeux sociaux encore faible

Une intégration de la justice sociale peu mature

Comme présentés dans la revue de littérature, plusieurs concepts émanant de la sémantique climatique internationale ont trait à la justice sociale. (voir paragraphe 3.2, p.4)

Cependant, ces derniers restent encore peu usités ou peu définis dans les stratégies proposées au niveau romand. Par exemple, le concept de « transition juste » semble concerner les pays où la situation économique est moins favorable qu'en Suisse, qui reposent plus sur l'énergie thermique par exemple, où les risques de pertes d'emplois et les besoins de reconversion sont immenses. En Suisse, cette expression est peu mise en avant dans les politiques affichées. « On ne trouve pas la moindre référence à la transition juste en Suisse dans la révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020 » (Torche, 2021)

Pourtant, la notion d'injustice sociale existe aussi dans les pays riches : « ce sont aussi les personnes les plus riches qui consomment le plus, voyagent le plus, au détriment des plus pauvres : pas seulement au niveau international, mais cette réflexion peut se faire aussi à l'échelle du Valais ». *(Céline Dessimoz)*

L'article « Qui émet du CO2 ? Panorama critique des inégalités écologiques en France » précise que « les émissions des ménages sont tendanciellement croissantes avec le revenu, mais elles présentent aussi une forte variabilité liée à des facteurs géographiques et techniques qui contraignent à recourir aux énergies fossiles. » (Pottier et al., 2020)

De même qu'il existe « une inégalité de traitement entre un Zurichois qui a de nombreux transports en commun à disposition par exemple, et un Valaisan qui n'a d'autre choix que de prendre sa voiture... » *(Christophe Clivaz)*

D'ailleurs, le concept de « justice sociale » est mentionné plusieurs fois dans la future loi climat valaisanne. Il est largement « accepté » mais n'a pas fait l'objet d'une réelle réflexion ou d'actions concrètes illustrant le concept.

Ce concept est ressorti par la base, pas forcément par les politiques. Mais les réflexions évoluent, notamment avec ce qu'a connu la France avec les Gilets Jaunes, le Green Deal Européen qui met beaucoup l'accent sur ces questions sociales... Cette idée paraissait très importante... et c'est quelque chose qu'à la FDDM, ainsi qu'au sein des services qui travaillent dessus, on a soumis assez rapidement au niveau du plan climat, et qui a été repris dans les principes de la loi ... Donc on a ce principe, on a cette réflexion mais cela se traduit peu en termes de mesures. *(Christel Dischinger)*

Une prise en compte inégale selon les cantons

Selon la maturité du plan climat et la volonté politique, ainsi que dans les moyens mis en œuvre, on peut constater une prise en compte inégale des enjeux sociaux.

Par exemple, la première génération du plan climat Valaisan n'a pas permis de vraiment creuser le sujet des enjeux sociaux et de mener une vraie réflexion.

On est en train de regarder justement comment on peut renforcer cet aspect social dans notre plan climat, peut-être pour la deuxième génération, c'est vraiment quelque chose qui nous manque pour l'instant... *(Christel Dischinger)*

En revanche, au niveau du Canton de Genève, qui a élaboré une nouvelle version de son plan climat en 2021, en plus des volets réduction et adaptation, un nouvel axe relatif à l'implication des acteurs du territoire a vu le jour. Les mesures sectorielles sont ainsi complétées par « la mise en œuvre de mesures transversales liées notamment à l'emploi, à la cohésion sociale, à l'économie et aux investissements financiers. » (Canton de Genève, 2021)

Les enjeux sociaux ont été réellement pris en compte dans le [deuxième ndlr] plan climat de Genève. Il y a plusieurs raisons à cela : les impacts sociaux du COVID ... l'existence d'une instance de représentation de la société civile (incluant les partenaires sociaux) qui a été consultée ... la sensibilité au sein de l'équipe du plan climat ainsi que la vision politique cantonale... À un niveau macro, je trouve qu'il y a un changement d'approche depuis 2-3 ans, notamment avec la vision du Donut comme grille de lecture des enjeux de transition écologique : avant il y avait les politiques environnementales d'un côté, sociales de l'autre. Avec le COVID, il y a eu une prise de conscience et un virage au niveau genevois... *(Catherine Lavallez)*

Comme le résume la FRC, « d'un côté, il y a une sensibilité, il y a des obligations légales, et une volonté politique et d'un autre côté, il y a le manque d'argent, et donc de la frilosité à cause des moyens »

Besoin de sensibiliser par rapport aux enjeux sociaux

Ce qui ressort des discussions avec les professionnel-le-s du secteur, c'est qu'il est nécessaire de mobiliser l'opinion publique sur les questions sociales, afin de les faire émerger et de sensibiliser sur ces enjeux.

« Il y a besoin d'une mise en mouvement de la société pour l'appropriation des mesures » *(Catherine Lavallez)*, ce que confirme Céline Dessimoz : « il y a un besoin de faire évoluer la société sur son référentiel pour avoir quelque chose d'équilibré... c'est une question sociologique : l'évolution des mentalités se fait par la société, pas par la politique, qui a toujours un temps de retard... » *(Céline Dessimoz)*

Pour apprécier la justice sociale de la transition écologique, il apparaît nécessaire de disposer au préalable d'une vision et d'une compréhension des inégalités que l'on qualifiera d'écologiques, soit, pour le cas qui nous occupe, des inégalités d'émission de gaz à effet de serre (GES). (Pottier et al., 2020)

Or comme le note l'élue des Verts, « l'évolution des mentalités passe par l'information... Le rôle des médias est important pour ça... » *(Céline Dessimoz)*

C'est une question d'accessibilité aux informations qui permettent de faire les choix en conséquence. Mais quand on est dans une précarité matérielle, physique,

psychique, etc..., on a pas les mêmes accès aux informations et le choix est biaisé... ... C'est une question de communication ! *(Paola Riva Gapany)*

Une sobriété différenciée

L'approche « différenciée » est un concept de plus en plus mis en avant au sein des politiques : en effet, d'une part la responsabilité climatique n'est pas la même pour tous et toutes et d'autre part, le pouvoir d'agir n'est pas égal. Cette approche permet de prendre aussi en compte les spécificités territoriales et les besoins locaux pour élaborer des politiques climatiques adaptées à chaque région.

« c'est un concept qui monte et qui questionne : la sobriété et notamment « la sobriété différenciée : c'est-à-dire : peut-on demander les mêmes efforts à tout le monde... ? » *(Catherine Lavallez)*

Il est d'ailleurs notable que le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers, pour lequel le Conseil Fédéral s'est prononcé le 3 juin 2022, « tient compte de la situation particulière des régions de montagne et des régions périphériques ».¹⁴

Il y a donc une réflexion par rapport au fait que les gens n'ont pas forcément le choix et que si les coûts augmentent, c'est une grosse problématique : les régions de périphérie et de montagne doivent être plus soutenues dans leur transition ... Il y a un enjeu de tension entre les mesures introduites pour le climat et les enjeux de précarité... On est sur la voie de solutions plus "différenciées" *(Christophe Clivaz)*

Un processus de participation au plan climat à améliorer

Besoin d'une justice procédurale

La justice procédurale, telle que définie par Abram et al. (2022), considère que toutes les parties affectées doivent être consultées de manière significative et continue.

« Plus les professions et/ou secteurs sont impactés, plus ils sont moteurs pour faire avancer les choses sur les mesures climatiques ». *(Denis Torche)*

La FDDM explique que le processus de plan climat comprenait des ateliers participatifs, qui étaient ciblés sur l'atténuation et les acteurs économiques. Cela dit, « c'est grâce aux ateliers que la notion de justice sociale a émergé ». De plus, des mesures identifiées dans des démarches menées en parallèle du plan climat (notamment sur l'économie positive et circulaire) basées également sur des démarches participatives, ont permis d'intégrer un certain nombre de mesures. En outre, il est important de souligner la présence d'un Conseil scientifique dans les débats.

A Genève, le Conseil représentatif de la société civile (qui comprend partenaires sociaux, syndicats, partenaires économiques, la chambre de commerce, différentes associations, ...) a été consulté et a permis de mener une démarche participative large. De plus, des jonctions avec « Genève en transition », qui est une démarche de concertation ayant pour vocation de soutenir les démarches liées à la transition écologique, sont faites afin de rassembler le plus d'acteurs.

¹⁴ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-89107.html>

Comme le souligne la FRC, il faut « plus travailler avec la société civile et donner la main à la société civile pour mettre en œuvre » les actions.

Besoin de l'adhésion des plus vulnérables aux mesures

L'importance d'intégrer l'ensemble des parties prenantes réside dans le fait que l'adhésion de tous et toutes est nécessaire pour que des mesures fonctionnent, et a fortiori celle des personnes économiquement et socialement les plus vulnérables.

Si on ne prend pas en compte les difficultés des travailleurs, par exemple avec les pénuries d'énergie actuelles, les bas revenus n'adhéreront pas à la sortie des énergies fossiles ... Il y a un besoin de participation des salariés dans les discussions, de la base, pour faire remonter les besoins... *(Denis Torche)*

Christophe Clivaz interroge « Comment faire avec le droit du bail pour que l'assainissement énergétique ne soit pas reporté au niveau des locataires [à leur détriment], qui n'a aucune marge de manœuvre ? ... Le sujet commence à émerger mais il est encore peu traité pour l'instant car on considère, en Suisse, que les gens ont les moyens de payer... » *(Christophe Clivaz)*

Ces éléments corroborent les résultats d'une étude de Nature publiée en 2022 qui a analysé les déterminants de l'opinion publique par rapport aux taxes et lois en lien avec le changement climatique (Bergquist et al., 2022). L'étude relève que l'équité et le sentiment de justice sont les principaux critères d'acceptabilité : les efforts consentis doivent être équitables au sein de la population.

7 Interprétation et discussion

Ce chapitre présente la synthèse des résultats de la recherche basée sur la recherche textuelle ainsi que sur les entretiens. Sur cette base, il répond ensuite aux hypothèses formulées au début de la recherche.

7.1 Synthèse des principaux résultats

Les enjeux de justice sociale commencent à être abordés dans les plans climat des cantons et communes et le vocabulaire employé traduit les orientations que chaque collectivité souhaite privilégier : pour la ville de Vevey, la stratégie est axée sur la participation la plus large ; pour la ville de Lausanne, il s'agit de prendre en compte les impacts sociaux pour toutes les catégories de population ; pour le canton de Genève, c'est la solidarité et la cohésion sociale qui sont mis en avant.

Mais les stratégies climatiques restent focalisées sur les piliers environnemental et économique. Il est vrai qu'historiquement, la prise de conscience environnementale à partir des années 70 s'est faite à travers le « trou de la couche d'ozone¹⁵ », puis la fonte de la banquise, les pluies acides... en évoluant petit à petit vers la prise en compte de l'effet de serre... Les représentations du changement climatique n'ont eu de cesse d'évoluer et de prendre de plus en plus d'ampleur depuis, en mettant en avant différents enjeux. C'est pourquoi le référentiel évolue, qui met de plus en plus en avant une approche globale et non plus focalisée sur l'approche environnementale.

A travers l'approche technique du carbone (bilans carbone) et la possibilité de monétiser ces coûts, une comptabilité climatique s'est développée au fil du temps, permettant ainsi de faciliter les stratégies et les décisions politiques. Mais il manque, à l'heure actuelle, une métrique « des enjeux sociaux » qui pourraient faciliter leur prise en compte et leur suivi dans les politiques climatiques.

Cause ou conséquence, cela reflète une faible prise en compte des enjeux sociaux dans les stratégies climat. En effet, on constate que les concepts de justice sociale semblent majoritairement absents des documents opérationnels. Néanmoins, on constate de grandes disparités entre les collectivités selon la maturité du plan climat, la volonté politique, ainsi que les moyens mis en œuvre, qui diffèrent d'un lieu à l'autre. C'est pourquoi plusieurs acteur-ric-e-s soulignent le besoin de sensibiliser l'opinion publique sur les enjeux sociaux liés au changement climatique et le besoin de les prendre en compte, notamment par une « sobriété différenciée ». Cette approche n'est pas encore abordée dans les plans climat mais semble émerger petit à petit dans les consciences.

D'autre part, l'analyse met en lumière le besoin d'améliorer le processus participatif des stratégies climat en proposant une réelle justice procédurale et en associant aussi les classes sociales les plus vulnérables à cette démarche afin que leur adhésion aux mesures soit réelle.

7.2 Confirmation ou infirmation des hypothèses

Ma première hypothèse énonçant que « la lutte contre le changement climatique reste avant tout focalisée sur les chiffres à travers une approche technique » est confirmée. En effet, les

¹⁵ Régulé par le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, signé en 1987

plans climat se sont longtemps focalisés sur la comptabilité carbone, et l'aspect « réduction » des émissions de GES. De même que les stratégies prennent largement en compte le côté « environnemental » et « économique » qui sont deux pans facilement chiffrables. Or les enjeux sociaux sont plus liés à l'adaptation au changement climatique et aux aspects de qualité de vie, et il reste difficile de quantifier la qualité de vie et de la mesurer... L'approche technique est privilégiée, parce qu'elle est plus facilement mise en œuvre. Comme expliqué précédemment, le développement d'une « métrique sociale » permettrait de faire évoluer la prise en compte des enjeux sociaux.

Ma deuxième hypothèse postule que la justice sociale n'est pas prise en compte dans les plans climat car les décideur·euse·s ne disposent pas des clefs de compréhension et des indicateurs pour l'évaluer. Ce point est partiellement confirmé par les différents entretiens que j'ai pu avoir : il existe une certaine « méconnaissance » des enjeux sociaux des stratégies climat au niveau des décideur·euse·s, et de l'opinion publique en général, qui implique que les politiques publiques climatiques ne sont pas forcément adaptées aux réalités des plus vulnérables. Cependant, ce point n'est pas vrai pour tous les cantons ou communes et il semble que cela dépende également de la volonté politique et des réalités sociales sur le terrain. A Genève par exemple, les impacts sociaux de la COVID19 ont permis de faire prendre conscience de nombreuses problématiques sociales, et de les intégrer ensuite dans les nouvelles politiques climatiques.

Ma troisième hypothèse, qui affirme que plus la participation citoyenne à une politique climatique est importante, plus les aspects de justice sociale sont représentés et acceptés dans les actions proposées, a une réponse plus nuancée. Elle est confirmée par le plan climat du canton de Genève avec la consultation du CDD (Conseil du Développement Durable du canton) comprenant des acteurs des milieux économiques, environnementaux et sociaux. Ce panel large a permis d'intégrer tout un axe spécifique sur « l'accompagnement au changement et soutien des acteurs ». Néanmoins, il est difficile d'apporter une réponse plus complète à cette hypothèse... Une piste de réponse serait de faire une analyse très détaillée des actions proposées par le plan climat de Vevey, qui l'a largement axé sur sa démarche participative, et qui détaille celles issues de ce processus. Mais il apparaît que cette hypothèse était trop ambitieuse à ce stade pour pouvoir y répondre à travers ce travail de bachelor...

8 Conclusion

Ce travail de bachelor m'a permis de retrouver « mes premiers amours » en reliant le domaine du changement climatique au travail social. Cela m'a aussi prouvé que les deux domaines n'étaient pas complètement déconnectés l'un de l'autre, voire s'imbriquaient de plus en plus.

La justice sociale est un sujet « émergent » dans la littérature scientifique et dans la mise en œuvre des stratégies climat, mais le sujet a suscité beaucoup d'intérêt auprès de mes interlocuteur·trice·s et semble prendre une place de plus en plus importante dans les réflexions des décideur·euse·s. Malheureusement, le temps que j'avais à disposition ne m'a pas permis d'aller aussi loin que je l'aurais souhaité dans l'approfondissement du sujet, et dans l'identification d'outils qui auraient pu servir concrètement pour les plans climat.

En guise de réponse à mon titre de travail de bachelor, « quelle est la place accordée à la justice sociale dans les stratégies climat en Suisse romande ? », je dirais que cette place dépend beaucoup de la manière dont elle est abordée, de la maturité de la stratégie, de la volonté politique, des moyens à disposition, mais que de manière générale, la place de la justice sociale est de plus en plus importante et est un sujet de préoccupation des décideur·euse·s politiques qui ont compris que la mise en œuvre des actions dépendait de leur capacité à toucher l'ensemble de la population et de leur acceptabilité.

Je constate d'ailleurs une réelle évolution par rapport au temps où je travaillais sur ces thématiques, en France, il y a 10 ans, où les enjeux sociaux n'étaient justement pas un sujet... Aujourd'hui, beaucoup d'initiatives en faveur de la justice énergétique et/ou climatique se développent, et la situation actuelle, bien que très préoccupante, est un véritable laboratoire d'innovation. Par exemple, l'association française « don de chaleur¹⁶ » propose de mesurer les économies d'énergie des particuliers, qui peuvent reverser le montant en lien avec les économies réalisées à des projets de lutte contre la précarité. Ce genre d'initiatives permet de rendre des restrictions acceptables voire motivantes pour ceux qui choisissent de les réaliser.

Tout au long de ce travail, j'ai réfléchi sur comment je pourrai, en tant que travailleuse sociale, répondre à cette préoccupation grandissante et aider à sa prise en compte. J'ai identifié plusieurs axes.

Tout d'abord, je peux sensibiliser mes futur·e·s bénéficiaires aux enjeux climatiques et les orienter vers des solutions « pertinentes » : chercher un emploi dans une branche « d'avenir » plutôt qu'une autre, choisir un appartement « économe en énergie » plutôt qu'un autre, etc. en contribuant à « éduquer » à la transition climatique.

D'autre part, je peux faire remonter « du terrain » des problématiques que certains bénéficiaires peuvent rencontrer (précarité énergétique ? problèmes liés aux transports ? à la santé ? besoin de reconversions professionnelles ? etc.) et qui ne sont pas forcément connues des décideur·euse·s. En étant dans la réalité quotidienne des personnes vulnérables, j'aurai ainsi la légitimité de témoigner de leurs problématiques en lien avec le changement climatique. Peut-être que de nouvelles aides sociales pourraient être créées dans le but d'être plus adaptées aux nouvelles réalités ? Comme le revenu de transition, proposé par Sophie

¹⁶ www.dondechaleur.fr

Swaton, permettant à un travailleur dont l'emploi va disparaître, de prendre le temps de se reconverter professionnellement tout en conservant un niveau de vie acceptable ?

En ayant créé un début de réseau dans le domaine des stratégies climat en Suisse romande, je peux prétendre faire le lien entre ces derniers et les acteurs du travail social, car il me semble que cette collaboration interprofessionnelle est loin d'être évidente et développée à l'heure actuelle. Cela pourrait participer à améliorer la justice procédurale, c'est-à-dire une meilleure inclusion des classes sociales les plus vulnérables dans le processus participatif. Catherine Lavalley, soulignait la nécessité d'intégrer les travailleur·euse·s sociaux·ales, qu'elle considère comme des expert·e·s des problématiques sociales, dans les politiques climatiques. « Il serait nécessaire de faire un groupe transversal avec des gens du social, de l'emploi, de la santé, qui puissent porter ce regard critique sur les mesures, anticiper certaines choses : par exemple sur les mesures de mobilité... »

Un autre aspect serait d'identifier des outils et de faire émerger des indicateurs de la réalité du terrain qui puissent s'adapter au langage des décideur·euse·s.

L'enjeu majeur est que les plus vulnérables ne soient pas laissés de côté et que la justice sociale soit concrétisée par des mesures réelles.

9 Bibliographie

- Abram, S., Atkins, E., Dietzel, A., Jenkins, K., Kiamba, L., Kirshner, J., Kreienkamp, J., Parkhill, K., Pegram, T., & Santos Ayllón, L. M. (2022). Just Transition : A whole-systems approach to decarbonisation. *Climate Policy*, 22(8), 1033-1049. <https://doi.org/10.1080/14693062.2022.2108365>
- ADEME, Anne Labroille Architecte, & ARP-Astrance. (2019). *Pour des territoires durables et inclusants : Leviers de la planification urbaine et de l'aménagement opérationnel* (p. 53) [Rapport final de synthèse].
- Aubertin, C., Damian, M., Magny, M., Millier, C., Theys, J., & Treyer, S. (2015). Introduction. Les enjeux de la conférence de Paris. Penser autrement la question climatique. *Natures Sciences Sociétés*, 23, S3-S5. <https://doi.org/10.1051/nss/2015013>
- avenir social. (2010). *Code de déontologie du travail social en Suisse*.
- Beaud, S., & Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain* (La Découverte).
- Bergquist, M., Nilsson, A., Haring, N., & Jagers, S. C. (2022). Meta-analyses of fifteen determinants of public opinion about climate change taxes and laws. *Nature Climate Change*, 12(3), 235-240. <https://doi.org/10.1038/s41558-022-01297-6>
- Birkmann, J., Jamshed, A., McMillan, J. M., Feldmeyer, D., Totin, E., Solecki, W., Ibrahim, Z. Z., Roberts, D., Kerr, R. B., Poertner, H.-O., Pelling, M., Djalante, R., Garschagen, M., Leal Filho, W., Guha-Sapir, D., & Alegría, A. (2022). Understanding human vulnerability to climate change : A global perspective on index validation for adaptation planning. *Science of The Total Environment*, 803, 150065. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2021.150065>
- Canton de Genève. (2021). *Plan Climat cantonal 2030 2ème génération*.
- Canton du Jura. (2022). *Plan climat : Stratégie climatique cantonale*.
- Deldrève, V. (2020). La fabrique des inégalités environnementales en France : Approches sociologiques qualitatives. *Revue de l'OFCE*, 165(1), 117-144. <https://doi.org/10.3917/reof.165.0117>
- Granier, F. (2022). Analyse et réflexions sur la reconversion écologique : Territoires, entreprises, politiques publiques. *Sociologies pratiques*, 44(1), 7-12. Cairn.info.
- Jouzel, J., & Michelot, A. (2020). Quelle justice climatique pour la France ? *Revue de l'OFCE*, 165(1), 71-96. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/reof.165.0071>
- Lambert-Habib, M.-L. (2011). Le Plan Climat Énergie Territorial, nouvel outil des politiques urbaines. *Droit et Ville*, 71(1), 5-41. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/dv.071.0005>
- LaRevueDurable. (2015). Justice environnementale et climatique : Au croisement du social et de l'écologie. *LaRevueDurable*, 54, 17-53.
- L'Assemblée générale des Nations Unies. (2015). *Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015*.
- Laurent, É. (2011). Issues in environmental justice within the European Union. *Ecological Economics*, 70(11), 1846-1853. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2011.06.025>

- Laurent, É. (2020). *La transition sociale-écologique dans cinq villes françaises*. OFCE.
- Lavelle, S. (2015). Un nouveau récit pour une transition juste. *Revue Projet*, 344(1), 79-87. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/pro.344.0079>
- Lejeune, C. (2019). Justice sociale et durabilité, la rencontre est-elle possible ? Portée politique de l'expérience vécue des injustices écologiques. *VertigO*, 19(1).
- Pottier, A., Combet, E., Cayla, J.-M., de Lauretis, S., & Nadaud, F. (2020). Qui émet du CO2 ? Panorama critique des inégalités écologiques en France. *Revue de l'OFCE*, 169(5), 73-132. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/reof.169.0073>
- Raworth, K. (2018). *La théorie du donut : L'économie de demain en 7 principes* (Plon).
- Sen, A. K. (2010). *The idea of justice*. Penguin books.
- Torche, D. (2021). *Plan d'action pour une politique climatique basée sur la transition juste : Un nouveau marché du travail écologique et social pour la Suisse*. Travail.Suisse.
- Van Gameren, V., Weikmans, R., & Zaccai, E. (2014). II. *Dimensions sociales du risque climatique* (p. 23-38). La Découverte; Cairn.info. <https://www.cairn.info/l-adaptation-au-changement-climatique--9782707174697-p-23.htm>
- Ville de Lausanne. (2021). *Plan climat*.

10 Annexes

10.1 Indicateurs d'enjeux sociaux : quelques ressources

Au cours de mes recherches, je me suis intéressée aux critères sociaux qui pourraient être pris en compte dans les stratégies climat afin de mieux prendre en compte la justice sociale. Faute de temps, je n'ai pas pu approfondir cette thématique, mais je répertorie ici quelques sources qui pourraient aider les maîtres d'ouvrage des stratégies climat à les prendre en compte.

Source	Précisions	Suggéré par :
Rapport du CATI-GE	dimension territoriale des inégalités	C. Lavallez
Plan climat Lyon	18 mesures d'équité sociale et précarité énergétique	J. Recordon
Climate Metrics,	Système de monitoring et d'évaluation inter-cantonal Personne en charge : Nana Von Felten	C. Dischinger
Outil Boussole 21	Evaluation de la durabilité des projets et des stratégies en général	C. Dischinger
Rapport sur la situation des familles valaisannes (2020)	Peut donner des indices sur comment évaluer la précarité	C. Clivaz
ExternE	projet européen	C. Lavallez
plan climat élaboré par la Grève du Climat	« compatibilité sociale » analysée pour chaque politique sectorielle	J. Recordon
Plan climat Los Angeles	Est le plus avancé sur la prise en compte d'aspects sociaux	J. Recordon
Green new deal du Sunrise movement	Mouvement américain qui a réalisé le Green New Deal comprenant des propositions sur les enjeux sociaux	J. Recordon
Université de Genève	Travaux de Marlyne Sahachian et Clémentine Rossier (travaille sur les indicateurs sociaux)	C. Lavallez
Energy Equity indicators	Indicateurs californiens sur l'équité pour l'accès à l'énergie	T. Loloum

10.2 Thématiques abordées en entretien

Exemple de thématiques abordées lors de l'entretien avec la cheffe de projet du plan climat valaisan.

Thèmes :

- Loi Climat et Plan climat : état des lieux, articulation entre les deux
- Ligne conductrice ? (Atténuation ? Adaptation ? Axé chiffres et technologies de réduction ? axe mode de vie des personnes ?)
- Evolutions par rapport aux précédentes politiques climatiques ?
- Participation : qui a pris part aux échanges ? quelles parties prenantes ? Acteurs moteurs ?
- Côté politique : quelles visions des différents partis ? Quelles participations dans les débats ?
- Enjeux sociaux : identifiés dans Plan Climat Valais ? Ont-ils été discutés spécifiquement ? Comment sont-ils pris en compte ?
 - Comment se fait-il que le terme de Justice social apparaisse dans le texte initial ? D'où cela vient-il ?
 - Pourquoi ce concept et pas inclusion, ou équité par exemple ?
 - Est-ce qu'il se retrouvera dans la proposition finale ?
 - Est-ce que ce terme a suscité des discussions, des oppositions ?
- Financement des mesures
- Vision sur les autres stratégies climat en Suisse romande ?
- Autres contacts pertinents ?

10.3 Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU

Source : Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015 (L'Assemblée générale des Nations Unies, 2015)

Objectifs de développement durable

- Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables
- Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*
- Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

* Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

Par rapport au wedding cake, les ODD suivants correspondent aux objectifs sociétaux :

- 1 : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- 2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- 4 : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- 7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
- 11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

10.4 Les catégories de justice sociale

Selon l'article « Just Transition: A whole-systems approach to decarbonisation » (Abram et al., 2022), les différentes catégories de justice identifiées sont les suivantes :

- Justice procédurale : les parties affectées sont consultées de manière significative et continue ;
- Justice distributive : partage juste et équitable des coûts et des avantages de la transition ;
- Justice de reconnaissance : reconnaître que tous les membres de la société n'ont pas le même poids dans les arrangements socioculturels, économiques et politiques actuels, et que le changement climatique et les politiques de transition risquent d'exacerber les inégalités socioculturelles, économiques et politiques actuelles, ainsi que les inégalités existantes en fonction du sexe, de la classe sociale et de l'origine ethnique ;
- Justice réparatrice ou restaurative : réparation des préjudices passés, par une indemnisation, ou réduction de la probabilité de préjudices futurs (par exemple, en mettant en place des aides pour les travailleurs des industries polluantes ou en dédommageant les états insulaires face à la montée des eaux)

10.5 Analyse textuelle des plans climat

Cette annexe présente une analyse détaillée basée sur la Figure 4 : Tableau d'analyse textuelle des plans climat présenté dans le corps du texte, p.15.

Néanmoins, elle a comme limite de ne pas approfondir le « cadrage » du plan climat, c'est-à-dire le contexte politique, les objectifs fixés, les moyens mis en œuvre, les bureaux d'étude impliqués, etc. Cela aurait fait l'objet d'une étude en soi et n'était pas envisageable dans le temps imparti pour ce travail de bachelor. Les éléments livrés ci-dessous sont donc « bruts » (sauf lorsque j'ai eu des échanges avec les collectivités), et doivent être pris comme tels.

Le **PC du canton de Fribourg** cite cinq fois le mot « **inclusif** » afin de qualifier les « changements écologiques et économiques, mixtes, multifonctionnels, sécurisants et inclusifs » ainsi qu'en référence à une « économie circulaire, de partage, inclusive et solidaire » que le plan climat souhaite prendre en compte dans ses actions.

Le plan climat du Canton de **Genève** propose une partie « accompagnement au changement et soutien des actions ». Le mot **social** se retrouve dans cette catégorie, associées aux inégalités, à l'intégration, à la résilience, à l'économie sociale et solidaire, et à la cohésion sociale. Le plan d'action, notamment la partie « accompagnement au changement et soutien des actions » propose plusieurs actions particulièrement axées sur les aspects sociaux, telles que « L'enseignement et l'éducation, moteurs de changement », « Formation et emploi de demain », ou encore « Cohésion sociale, insertion et intégration ». Le mot « **solidaire** » fait référence à « l'économie sociale et solidaire » tandis que le mot « **solidarité** » est associé à la cohésion sociale en mettant en avant que « la cohésion sociale sont des composantes essentielles de toute démarche de transition climatique et écologique. » Cette analyse dénote une sensibilité importante à la prise en compte des enjeux sociaux, qui apparaissent en filigrane dans l'ensemble des actions du plan climat, et plus particulièrement dans la partie d'accompagnement au changement. Cela peut s'expliquer en partie par l'impulsion politique donné par M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département du territoire, qui est membre du parti des Verts. De plus, selon Catherine Lavalley, consultante sur le plan climat Genevois, il existait une réelle sensibilité au sein de l'équipe en charge de son élaboration.

Le plan climat **jurassien** mentionne trois fois le mot « **pauvreté** », pour justement expliciter que « le Plan Climat Jura n'est pas l'instrument de durabilité du canton du Jura. Il se limite aux mesures qui ont un lien direct avec les émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation au changement climatique. C'est pourquoi des thématiques de durabilité à composantes sociales, comme l'égalité entre les sexes, les questions de pauvreté, l'éducation, ne sont pas ou très indirectement abordés dans le Plan climat Jura ». (Canton du Jura, 2022)

Le mot « **juste** », utilisé huit fois par le Canton de **Neuchâtel**, correspond à son slogan « Agissez pour un avenir viable et juste ! » qui est mentionné plusieurs fois à travers le document, mais n'est pas plus explicité ou décliné sous forme d'actions. Le terme « acceptabilité » est employé 36 fois : pour chaque action, une analyse de l'acceptabilité politique et populaire est effectuée. Cela dénote un vrai souci de prise en compte de l'avis des gens concernés et de leur adhésion aux actions.

Le projet de plan climat du **Valais** évoque deux fois le terme de « **justice sociale** ». Suite à ma discussion avec la cheffe de projet en charge du PCC Valaisan, ce terme a été suggéré « par la base », au sein des personnes travaillant sur le sujet au niveau des services ou du bureau

d'étude. Le terme n'a pas été suggéré par les politiques mais il a été repris dans les principes de la loi.

Concernant le PC de **Lausanne**, le mot **social**, cité 19 fois, dénote une prise en compte des classes sociales les plus défavorisées dans le plan climat. Le point 6 du Rapport plan climat de Lausanne¹⁷ précise la vision de la Municipalité en matière d'atténuation et d'adaptation. Dans ce point, on trouve un paragraphe sur les impacts sociaux, économiques et mesures d'accompagnement qui explique que « La lutte contre le réchauffement climatique nécessite une forte adhésion de la population. Celle-ci ne sera évidemment possible qu'à la seule condition que toutes et tous y trouvent leur compte. Si la décarbonisation de nos économies doit se faire au détriment de certaines catégories de la population, cela hypothéquera non seulement notre capacité à réussir mais cela créera également des tensions sociales fortes. Or la lutte contre les changements climatiques doit être un projet collectif, synonyme de mieux vivre ensemble ... La Municipalité ne peut donc envisager que la transition énergétique ait pour effet d'appauvrir les classes sociales les plus vulnérables ». (Ville de Lausanne, 2021)

La **ville de Genève**, mentionne 23 fois le mot « **social** », 4 fois le terme « **justice sociale** » ou ses dérivés et 10 fois le terme « **solidarité** ». Ces termes se retrouvent dans le slogan de la ville : « Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé! » et la ville montre qu'elle prend en compte la menace sur « la justice sociale en renforçant de manière massive les inégalités et donc la cohésion ». Le mot social renvoie également à l'économie sociale et solidaire mais aussi à la cohésion sociale.

Concernant le plan Climat de **Vevey**, il y a une volonté évidente de mener un processus **participatif**. Pour cela, la commune s'est appuyée sur un mandataire, spécialisé dans la sensibilisation, la communication et la mobilisation du public autour des questions environnementales, spécifiquement pour mener la démarche participative, afin d'impliquer la population dans la construction du PC et dans la définition des mesures qui le constituent. La démarche a été menée auprès de publics-cibles diversifiés, en amont de la création du catalogue de mesures, afin d'en favoriser la co-construction avec la population et la société civile. L'idée était en effet de garantir l'adhésion de la population, directement touchée par ces politiques, au plan d'action. A noter que des rencontres de quartier ont été organisées avec Animambule, le bureau de l'animation-jeunesse veveysan ; en parallèle, des ateliers destinés aux aînés ont été menés.

¹⁷ Disponible sur le lien : <https://www.lausanne.ch/portrait/climat/plan-climat.html>